

271 - DUPONT Q. - 20042019 - 10 H 10

Sujet: [INTERNET] projet éolien puy de Rio Lauriere

De : qtDupont@laposte.net

Date : Sat, 20 Apr 2019 10:10:27 +0200 (CEST)

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Bonjour,

je vous écris pour vous dire que je suis opposé au projet éolien à Lauriere
je séjourne très régulièrement chez mes parents qui habitent à proximité du puy de Rio
je ne comprends pas au nom de quoi il faudrait défigurer le paysage, couler des milliers de tonnes dans le sol, couper les bois ?



Un pays en vert clair ou foncé émet moins de 200 g eq. CO₂/kWh sur la carte en temps réel de l'intensité carbone. (©Tomorrow)

Source <https://www.connaissancedesenergies.org/une-carte-pour-suivre-lintensite-carbone-de-la-consommation-electrique-170613>

La France fait partie des pays faiblement émetteur de CO₂, donc les éoliennes ne viennent pas répondre à la question du réchauffement climatique mais de la sortie du nucléaire.

Sur cette question c'est davantage de recherche et d'innovation dont nous avons besoin pour trouver une vraie transition énergétique et non pas d'éoliennes qui ne peuvent pas remplacer le nucléaire comme on le voit en Allemagne, qui avec le développement de l'éolienne, a réouvert ses centrales à charbon et émet plus de CO₂ que la France

Pourquoi les territoires ruraux devraient payer les conséquences de ces errements ? Sont-ils les plus gros consommateurs d'énergie pour qu'on y impose tant d'éoliennes ?

La question est : que voulons nous transmettre à nos enfants ?

Une nature préservée protégée? Des beaux paysages ne sont ils pas , comme la beauté de Notre Dame de Paris, un patrimoine que nous avons reçu et devons transmettre ?

Voulons nous transmettre des paysages défigurés des sols ravages, des champs d'éoliennes rouillées car alors on aura trouvé mieux et abandonné ces technologie éoliennes mais pas assez d'argent pour les démanteler?

L'éolienne, par son coût de démantèlement, par l'importance du béton coulé, est une défiguration irrémédiable du territoire. On n'a toujours pas enlevé les blockhaus allemands en béton de la seconde guerre mondiale sur la côte atlantique car c'est trop cher et trop compliqué , alors les socles en bétons des éoliennes, qui les enlèvera un jour ?

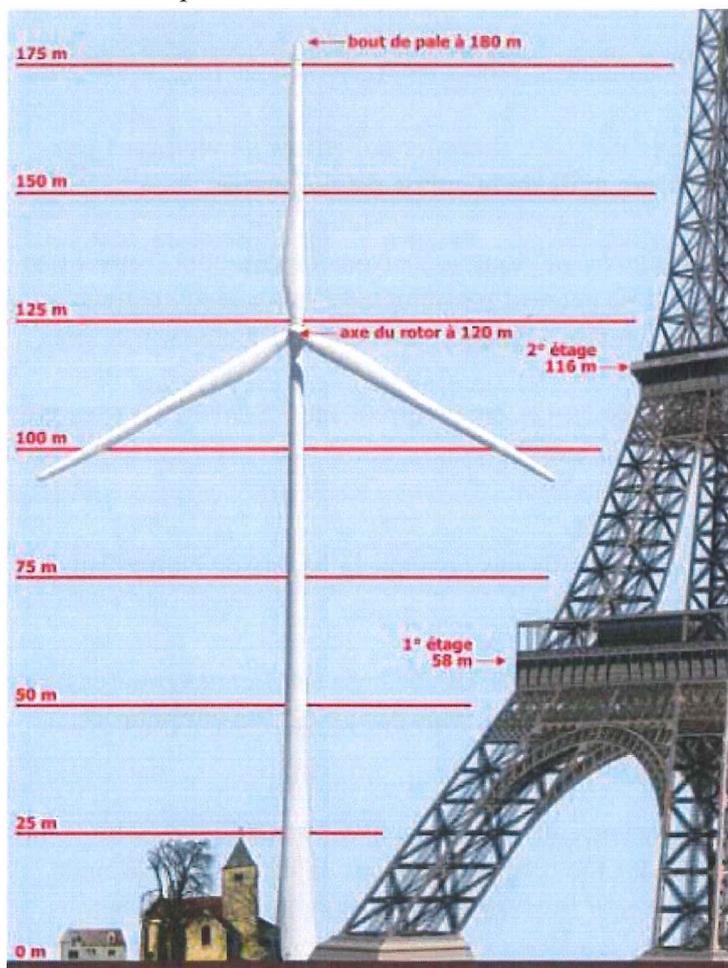


Source <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/les-eoliennes-du-nord-sarthe-tourneront-noel-1432431>

Enfin il s'agit de quatre engins industriels de 180m de haut soit une demie tour Eiffel (324m de haut) ou encore de trente fois la hauteur d'une maison (6m) !

En 2012, les éoliennes mesuraient 120m de hauteur, aujourd'hui c'est un projet d'éolienne de 180m de haut. Lorsqu'en 2015, Mme Royal alors ministre, défendait sa loi pour permettre la construction des éoliennes à 500m des habitations celle-ci défendait l'idée qu'on pouvait limiter la taille des éoliennes, qu'on en ferait même de pliables!

On voit dans quel sens se fait l'évolution



Cordialement

Quentin Dupont

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/cri/2014-2015/20150237.asp>

Troisième séance du jeudi 21 mai 2015

Mme Ségolène Royal, ministre. Nous avons eu une discussion passionnée sur les éoliennes. Monsieur Aubert, vous avez très bien résumé la situation : il y a d'un côté la volonté de la filière de pouvoir continuer à installer des éoliennes, de l'autre celle des riverains de pas en avoir sous leur nez, si j'ose dire.

On voit, il est vrai, des abus : ainsi, des communautés de communes installent des éoliennes en lisière de leur territoire, de sorte que c'est une commune voisine qui subit tout le préjudice sans bénéficier des retombées financières. Il faut quand même savoir raison garder.

Ce que je propose à la représentation nationale est de s'en tenir au texte de la commission. En effet, celle-ci a parfaitement travaillé et son texte est équilibré : il prévoit une étude d'impact ainsi qu'un arrêté préfectoral. Le préfet sera obligé de consulter pour préparer son arrêté : s'il y a des abus sur des frontières intercommunales, le préfet sera en mesure de constater tout problème d'équité. L'étude d'impact prendra en compte la hauteur de l'éolienne : ce n'est pas pareil d'avoir à cinq cents mètres une éolienne très haute ou une de taille moyenne. Je ferai en sorte que la circulaire d'application soit très claire sur l'étude d'impact, en ce qui concerne le rapport entre la distance et la hauteur de l'éolienne.

Il est difficile de faire figurer des critères stricts dans la loi, parce qu'il faut aussi tenir compte de la topographie : ce n'est pas la même chose si une éolienne est installée sur un monticule près de chez vous, auquel cas elle apparaît quasiment sous vos fenêtres, ou si elle est installée dans un creux, auquel cas la perspective n'est pas la même.

Il faut aussi prendre en compte le sens du vent. La nuisance sonore varie selon la topographie et l'exposition au vent.

En prévoyant une étude d'impact de qualité, un arrêté préfectoral et une distance minimale de cinq cents mètres, le texte de la commission est tout à fait satisfaisant. Et nous pourrions préciser les choses dans le texte d'application.

J'ai demandé à l'Institut géographique national une étude d'impact de la disposition qui consisterait à repousser systématiquement les éoliennes à un kilomètre : cela réduit de 90 % les zones d'implantation possibles. Dans ma région Poitou-Charentes, sur 98,7 % du territoire on ne pourrait pas implanter d'éoliennes. Il y a un problème, car on ne peut pas souhaiter la transition énergétique et arrêter toutes les éoliennes.

M. Julien Aubert. Nous ne sommes pas en Russie, non plus !

Mme Ségolène Royal, ministre. **En revanche, on peut limiter la taille des éoliennes. Il en existe maintenant qui sont repliables.**

Mme Geneviève Gaillard. **Cela se fait déjà, en effet.**

Mme Ségolène Royal, ministre. Il ne faut pas casser le marché de l'éolien. Il faut que les entreprises puissent continuer à investir, sachant aussi que les technologies progressent. Des progrès ont par exemple été faits en matière de bruit des éoliennes.